

**Le 10 juillet 2017**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 10 juillet 2017 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2017-07-130**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2017-07-131**

#### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2017**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2017-07-132**

#### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2017**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2017-07-133

**DEMANDE D'AUTORISATION DE C.G. THÉRIAULT INC. POUR  
POURSUIVRE L'EXPLOITATION D'UNE SABLÈRE SUR LES  
LOTS 5 170 622, 5 169 932 ET 5 169 938 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-  
KAMOURASKA SUR UNE SUPERFICIE DE 32,5 HECTARES.**

---

**ATTENDU** Qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par C.G. Thériault Inc. pour poursuivre l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 170 622, 5 169 932 et 5 169 938 du cadastre du Québec, municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

**ATTENDU** Qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU** Que la commission de protection du territoire agricole a déjà autorisé, en 2002 et 2007, l'exploitation de cette sablière (décision # 350798) ;

**ATTENDU** Que cette intervention aura peu d'impact sur l'agriculture;

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Monsieur Steeve Santerre  
**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- appuie le demandeur, C.G. Thériault Inc., pour poursuivre l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 170 622, 5 169 932 et 5 169 938 du cadastre du Québec, municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska sur une superficie de 32,5 hectares;

- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au règlement de contrôle intérimaire 134;

- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

2017-07-134

**RÉSOLUTION D'APPUI - ACCAPAREMENT ET  
FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

---

**CONSIDÉRANT** les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

**CONSIDÉRANT** l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

**CONSIDÉRANT** que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

**CONSIDÉRANT** que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**DE** demander au gouvernement du Québec :

**QUE** des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

**QUE** soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

2017-07-135

**SUIVI DANS LE DOSSIER DE BOMBARDIER ET DU CONTENU LOCAL DU REM**

---

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et Investissement Québec (IQ) ont annoncé en avril 2016 des investissements de 500 M\$ pour soutenir le secteur manufacturier innovant au Québec à la conquête des marchés étrangers;

**CONSIDÉRANT** que le secteur manufacturier représente 14 % du PIB tout en constituant un secteur clé de l'économie du Québec et de ses régions;

**CONSIDÉRANT** que l'industrie québécoise des équipements de transport terrestre regroupe quelque 650 entreprises, 31 000 emplois et génère plus de 7 milliards de dollars annuellement;

**CONSIDÉRANT** la présence au Québec d'un Pôle d'excellence québécois en transport terrestre piloté par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);

**CONSIDÉRANT** que la clause d'une exigence de contenu local et canadien ne figure pas dans les appels d'offres du Réseau électrique métropolitain

(REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec et que ce projet d'envergure représente une fenêtre d'opportunité pour les entreprises manufacturières et le réseau des fournisseurs locaux et régionaux de la grappe industrielle du Kamouraska et de la Côte-du-Sud en transport de matériel roulant;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises manufacturières et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), en plus de l'usine de Bombardier Transport située à La Pocatière, représentent 850 emplois et contribuent ensemble à la dynamisation économique du territoire;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises manufacturières de la région possèdent depuis des décennies les connaissances et l'expertise liées aux spécificités techniques exigées pour la réalisation de contrats en matière de matériel roulant;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement plusieurs pays et provinces canadiennes établissent un seuil minimal de contenu local et que les États-Unis entendent l'élever à 70 % en 2020 sous le couvert du *Buy American Act*;

**CONSIDÉRANT** la concurrence mondiale particulièrement déloyale en raison des coûts associés à la main-d'œuvre et aux matières premières ;

**CONSIDÉRANT** qu'une cinquantaine de représentants d'entreprises manufacturières, des travailleurs de Bombardier Transport de La Pocatière, d'acteurs du développement et d'élus de la région se sont mobilisés en organisant une conférence de presse sur cette problématique le 12 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des mesures protectionnistes et de l'absence de contenu local et canadien au Québec dans les appels d'offres comme celui du REM, les technologies développées dans le secteur du transport en matériel roulant de la région, mais aussi celles d'entreprises manufacturières exportatrices de partout au Québec, contribuent à créer des emplois ailleurs dans le monde;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande aux gouvernements du Québec et du Canada qu'ils établissent clairement un minimum acceptable de contenu local et canadien notamment pour le contrat du REM au bénéfice des travailleurs et des entreprises du secteur manufacturier en transport de matériel roulant du Québec;

Que copie de la présente résolution soit acheminée :

- au Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau,
- au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et député de la circonscription de Québec, monsieur Jean-Yves Duclos,
- au ministre des Transports, monsieur Marc Garneau,
- au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard,
- à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade,
- au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard,
- au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amour,
- au député de Côte-du-Sud, monsieur Norbert Morin,
- au député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, monsieur Bernard Généreux,
- au président-directeur-général de la Caisse de dépôt et placement du Québec monsieur Michael Sabia,
- à l'Union des municipalités du Québec,
- à la Fédération québécoise des municipalités,

- ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

2017-07-136

**DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS POUR LES HIVERS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise C.G Thériault inc. de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour le déneigement des trottoirs. Pour l'hiver 2017-2018 le montant est de deux mille neuf cent cinquante dollars (2 950 \$) plus taxes, pour l'hiver 2018-2019 le montant est de trois mille dollars (3 000 \$) plus taxes et pour l'hiver 2019-2020 le montant est de trois mille cinquante dollars (3 050 \$) plus taxes. Ce montant comprend également le sablage des trottoirs quatre fois par hiver.

2017-07-137

**TRAVAUX DE RÉFECTION AUX ÉTANGS AÉRÉS**

---

**ATTENDU** que des modifications majeures sont à effectuer à la station d'épuration de la municipalité afin d'assurer son bon fonctionnement dans l'avenir;

**ATTENDU** qu'une partie de ce projet est financée par la TECQ 2014-2018, en priorité 1;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil municipal accepte les soumissions suivantes pour l'amélioration de la station d'épuration :

<b>Fournisseur</b>	<b>Contenu de la soumission</b>	<b>Montant avant taxes</b>
Danovar Inc.	Plongeur, 2 vannes murales et 2 ballons d'étanchéité	17 989,33 \$
Danovar Inc.	Regard, plaques murales et matériel divers	17 619,56 \$
Les entreprises Antonio Barrette	Main d'œuvre pour le regard R78	10 890,00 \$
Les entreprises Antonio Barrette	Main d'œuvre pour le regard R79	17 989,00 \$
<b>Total :</b>		<b>64 487,89\$</b>

**QUE** le projet soit financé par la TECQ.

2017-07-138

**INTERNET SANS FIL À LA CASERNE MUNICIPALE**

---

**CONSIDÉRANT** que le directeur du service-incendie desservant Sainte-Hélène-de-Kamouraska, monsieur Éric Lévesque, a fait la demande d'accès à internet sans fil à la caserne municipale;

**CONSIDÉRANT** que trois soumissions furent demandées pour un système reliant le bureau municipal et la caserne incendie et permettant de partager la connexion à internet sans fil;

**II EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission la plus basse, soit celle de LC Production au montant de six cent trente-cinq dollars (635,00 \$), excluant les taxes.

2017-07-139

**ENTÉRINER LES DÉPENSES POUR LES ENSEIGNES MUNICIPALES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal entérine l'achat d'enseignes municipales installées à l'est et à l'ouest du village ainsi qu'au bureau municipal, au montant de dix mille quatre-vingt-dix-huit dollars (10 098 \$), excluant les taxes, auprès d'Enseignes RDL Inc.

2017-07-140

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA**

---

**CONSIDÉRANT** que la loi 83 concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH) du Québec a été adoptée en juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les directeurs et présidents d'offices municipaux d'habitation se sont réunis, à l'invitation de la MRC du Kamouraska, aux bureaux de celle-ci, lundi le 12 juin, afin de discuter du regroupement de leurs organismes;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme de cette réunion ils ont résolu d'obtenir l'accord de leur conseil d'administration respectif afin que soit adressée une demande à leur conseil municipal d'identifier un représentant au Comité de concertation et de transition mandaté pour réaliser le regroupement des offices municipaux d'habitation du Kamouraska;

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a entériné la demande décrite précédemment;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal nomme Louise Hémond représentante municipale au sein du Comité de transition et de concertation mandaté pour réaliser le regroupement des offices municipaux d'habitation du Kamouraska. Il est également résolu de transmettre copie de la présente à la MRC de Kamouraska, pour information.

2017-07-141

**FERMETURE DE LA RUE DU FESTIVAL DURANT LE TOURNOI DE BALLE-MOLLE**

---

**ATTENDU** que le tournoi de balle-molle annuel organisé par le comité des loisirs est un événement populaire attirant beaucoup de gens;

**ATTENDU** qu'une demande de fermeture de la rue du Festival a été effectuée par le comité des loisirs, afin que des festivités musicales extérieures puissent avoir lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Monsieur Steeve Santerre

**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la fermeture temporaire de la rue du Festival, les 22 et 23 juillet 2017, à l'occasion du tournoi annuel de balle-molle, et en informe les services d'urgence et policiers. Le comité des loisirs se chargera du blocage de la rue ainsi que de la sécurité.

2017-07-142

**DEMANDES DE COMMANDITE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Monsieur Paul Thériault  
**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don à l'organisme suivant:  
- Cercle des jeunes éleveurs : **50 \$**

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS  
MUNICIPAUX**

2017-07-143

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 154,67 \$
- Liste des comptes à payer :	125 837,52 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juin 2017 :	<u>18 153,95 \$</u>
TOTAL :	150 146,14 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-07-144

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
**Et** résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 38.

Signature du procès-verbal :

\_\_\_\_\_  
Louise Hémond  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire